# MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES DE L'ÉTAT

#### Entre les soussignés

La direction des finances publiques de la Loire, élisant domicile 11, rue Mi-Carême à Saint-Étienne (42000) ci-après dénommé le SERVICE CÉDANT,

- Mme SCHOLASTIQUE Claudine, Inspecteur Principale, représentant le service du Budget Immobilier Logistique

D'une part,

et

La Gendarmerie Nationale de Saint-Etienne, élisant domicile 16 Rue Claude Odde à Saint-Étienne (42000)

ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

#### 1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
Bureau Angle + caisson Armoire basse Caisson sous bureau Table desserte Fauteuil de bureau	1 1 4 1 2	6 Rue Chevreul 42000 - SAINT-ETIENNE	16/11/2023

### 2/ État des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à

n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

#### 3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le 16/11/2023

Le représentant du service cessionnaire Le représentant du service cédant

Adjudante PASSELAIGUE Service Logistique Finances

Logistique Finan GGD42